

APPEL À PROPOSITIONS PAR LES AGENTS PARTENAIRES DU GPE POUR SOUTENIR LES EXAMENS DE MI-PARCOURS MENÉS PAR LES PAYS

Le Partenariat mondial pour l'éducation (GPE) lance un appel à manifestations d'intérêt aux agents partenaires accrédités par le GPE ayant la capacité de soutenir les pays partenaires sélectionnés dans le cadre de leur processus d'examen de mi-parcours du GPE 2025. Les agents partenaires sélectionnés devront fournir un appui technique sur demande en adoptant une approche menée par le pays. Ils devront proposer une variété de mesures de soutien adaptées aux besoins spécifiques du pays partenaire en intégrant la dimension de genre.

La date limite de soumission des manifestations d'intérêt est fixée au **10 mars 2025 (23h59 ET, heure de Washington D.C.)**.

Le GPE et l'examen de mi-parcours : contexte

Le [modèle opérationnel de 2025 du Partenariat mondial pour l'éducation \(GPE\)](#) vise à soutenir les pays dans la réalisation de la transformation de leur système éducatif. Ses composantes centrales renforcent la responsabilité mutuelle, privilégient le dialogue politique sectoriel et mobilisent les capacités collectives des partenaires en vue de renforcer la capacité des pays.

Dans le cadre du modèle opérationnel 2021-2025 du GPE, les pays partenaires ont élaboré leurs pactes de partenariat pour une période de quatre à cinq ans. Chaque pacte de partenariat constitue une feuille de route vers la transformation du système éducatif du pays. Il définit la manière dont un pays partenaire entend collaborer avec ses partenaires autour d'une réforme prioritaire susceptible de catalyser le changement à l'échelle de tout le système. Le pays partenaire encadre l'élaboration et la mise en œuvre du pacte de partenariat avec l'appui d'un groupe local des partenaires de l'éducation inclusif.

Les pays sont invités à réaliser un examen de mi-parcours de leur pacte de partenariat deux ou trois ans après l'endossement du pacte de partenariat par le gouvernement et le groupe local des partenaires de l'éducation, afin de :

- examiner les progrès réalisés dans le cadre de la théorie du changement de leur réforme prioritaire, y compris les facteurs favorables et les engagements pris en faveur de l'égalité des genres. ;
- évaluer les progrès réalisés par rapport aux déclencheurs de financement complémentaire, le cas échéant ;

- évaluer dans quelle mesure les différents programmes, y compris mais sans s'y limiter, les programmes financés par le GPE, ont contribué à la réforme prioritaire et/ou au renforcement des facteurs favorables ;
- convenir de tout changement et des actions intermédiaires nécessaires pour accélérer les progrès ;
- définir les paramètres stratégiques du GPE 2030, à savoir, les engagements minimaux à respecter par les pays partenaires et endossés par le Conseil d'administration du GPE afin de déterminer l'allocation financière des pays.

Chaque pays déterminera la meilleure manière de mener son examen de mi-parcours en tirant parti des opportunités d'examen existantes. Certains pays peuvent avoir besoin d'un soutien supplémentaire.

Objectif et réalisations de l'examen de mi-parcours

L'objectif principal de l'examen de mi-parcours est de permettre aux pays partenaires de discuter et de convenir de la manière dont ils peuvent surmonter conjointement les difficultés d'exécution sur la base d'éléments concrets et de leur expérience. Il en résultera un rapport d'avancement contenant les prochaines étapes approuvées par le gouvernement ainsi que par le groupe local des partenaires de l'éducation (pour la plupart des pays), ou un pacte de partenariat avec l'endossement du groupe local des partenaires de l'éducation (pour les nouveaux pays partenaires ou dans les cas où le pays partenaire opte pour une révision substantielle). Ce rapport a un objectif secondaire qui est d'étayer les décisions du Conseil d'administration concernant la prochaine allocation des pays, conformément au cadre de mobilisation et d'allocation des financements du Plan stratégique du GPE 2030.

Entre 12 et 20 pays partenaires devraient entreprendre des examens de mi-parcours en 2025.

Appel à propositions

En juin 2023, le Conseil d'administration du GPE a approuvé un [financement global pour le renforcement des capacités du système](#) afin de fournir un soutien supplémentaire à l'élaboration et à l'examen des pactes de partenariat, lesquels devront être approuvés par le Secrétariat du GPE sous la forme d'un financement provenant du fonds du GPE et/ou de dépenses administratives.

Nous recherchons des propositions d'agents partenaires accrédités par le GPE pour soutenir la mise en œuvre du financement global pour le renforcement des capacités du système soutenant les processus d'examens de mi-parcours des pactes de partenariat. Les

orientations initiales relatives à l'examen de mi-parcours peuvent être partagées avec les agents partenaires potentiels sur demande.

Aperçu des exigences

Nous envisageons de financer une organisation qui adoptera une approche basée sur la demande et menée par les pays afin de fournir une variété de mesures de soutien parmi lesquelles les pays partenaires du GPE pourront choisir en fonction de leurs besoins, définis lors des consultations avec les responsables de l'engagement-pays du GPE. Les services fournis devront viser à renforcer la disponibilité des données, les capacités et le dialogue sur les progrès, ainsi que les mesures correctives pour améliorer l'exécution du pacte de partenariat. Ils pourraient inclure le financement d'un appui technique. Ils devront également faciliter le partage de connaissances et le dialogue entre les parties prenantes, ainsi qu'apporter une aide à la communication et à la rédaction.

Appui technique : une assistance ciblée dans les différentes étapes de l'examen de mi-parcours du pacte de partenariat mené par le pays, telle que :

- la collecte et l'analyse de données ;
- le dialogue inclusif sur l'avancement des progrès, la réforme prioritaire et les actions intermédiaires afin d'en renforcer l'exécution ;
- l'élaboration du rapport d'avancement de l'examen de mi-parcours du pays.

Soutien à la facilitation : promouvoir la collaboration, l'utilisation de données probantes, l'échange de connaissances et le partage des meilleures pratiques entre les parties prenantes du pays par le biais d'ateliers d'élaboration de pactes de partenariat menés par le pays ou la région. Ces ateliers visent à aider le ministère de l'Éducation à compiler les données probantes et la documentation nécessaires pour éclairer les discussions sur les progrès et l'orientation de la réforme prioritaire du pays.

Ce soutien couvrira les objectifs et les résultats suivants de l'examen de mi-parcours des pactes de partenariat, tout en notant que les pays peuvent n'avoir besoin de soutien que pour des activités ou des résultats spécifiques. Il n'est pas prévu qu'un soutien soit nécessaire pour l'ensemble des éléments ci-dessous dans tous les pays partenaires. Un soutien peut être apporté à un ou plusieurs pays partenaires selon les besoins et à la demande du

ministère de l'Éducation du pays concerné, après discussion entre le ministère, le Secrétariat du GPE et l'agent partenaire sélectionné.

En supposant qu'un atelier ou une réunion ait lieu sur l'examen de mi-parcours, un soutien sera nécessaire pour collaborer avec les consultants nationaux et l'équipe de projet du pays sur les tâches suivantes :

- **Préparation en amont de l'atelier** : faciliter le dialogue préliminaire nécessaire avec l'équipe de projet du pays, les consultants nationaux ainsi que le Secrétariat du GPE afin d'adapter l'ordre du jour et le contenu de l'examen de mi-parcours, fondés sur des données et éléments concrets ; identifier et sécuriser des contributions pertinentes des partenaires nationaux et techniques ; collaborer avec les partenaires nationaux et le Secrétariat du GPE sur tous les aspects logistiques.
- **Déroulement de l'atelier** : en s'appuyant sur l'aperçu de la situation du pays, faciliter le dialogue sur les données présentées, les opportunités de renforcement de l'exécution et de l'alignement ; proposer des actions SMART (spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes, et temporellement définies) possibles pouvant accélérer les progrès ; examiner les risques et les enjeux qui pourraient entraver la réalisation de progrès.
- **Après l'atelier** : rédiger l'ébauche du rapport d'avancement de l'examen de mi-parcours éclairé par l'aperçu de la situation du pays et par les discussions sur les progrès réalisés et les recommandations pour la suite. Partager l'ébauche du rapport d'avancement de l'examen de mi-parcours avec l'équipe de projet du pays. Finaliser le rapport d'avancement de l'examen de mi-parcours avec les contributions de l'équipe de projet ainsi que le rapport d'assurance qualité du Secrétariat du GPE en vue de l'endossement final par le gouvernement et le groupe local des partenaires de l'éducation (ou équivalent).
- **Soutien à la rédaction du rapport** : selon les besoins, aider le ministère de l'Éducation à rédiger et finaliser le rapport d'avancement de l'examen de mi-parcours, y compris les annexes nécessaires.

Résultats visés

Pour un maximum de 20 pays partenaires, les résultats visés pourront inclure (sous réserve de validation par le Secrétariat du GPE, et selon les besoins en fonction du contexte de chaque pays) :

- rédiger une ébauche du rapport d'avancement de l'examen de mi-parcours basé sur les données, les éléments concrets et un dialogue inclusif ;

- faciliter des discussions afin de convenir des prochaines étapes (actions, déclencheurs de financement complémentaire, meilleur alignement) visant le renforcement de l'exécution de la réforme prioritaire ;
- finaliser rapport d'avancement de l'examen de mi-parcours et des prochaines étapes approuvées par le gouvernement et le groupe local des partenaires de l'éducation.

Calendrier et exigences de la manifestation d'intérêt

Les agents partenaires intéressés sont priés de soumettre leurs manifestations d'intérêt au plus tard le 10 mars 2025. Les manifestations d'intérêt ne doivent pas dépasser 15 pages et doivent inclure :

- **Le contexte général et une présentation générale de l'agent partenaire**, comprenant une description de l'organisation, le nombre d'employés, les domaines d'expertise et d'expérience pertinents ainsi qu'un résumé des précédentes expériences de collaboration avec le GPE.
- **La compréhension du travail**, comprenant un bref aperçu de l'approche qui sera adoptée, ainsi qu'une indication des questions clés, des opportunités et des défis anticipés. Les organisations doivent également démontrer leurs connaissances et leur expérience en termes de soutien au modèle opérationnel du GPE 2025, notamment concernant l'élaboration d'un pacte de partenariat et autres soutiens connexes.
- **Une expérience internationale** : fournir une indication concrète de l'expérience internationale notamment d'une expérience récente directement liée au champ d'application du travail et à l'expertise sectorielle.
- **La répartition du budget** : veuillez indiquer la répartition estimative du budget alloué à la réalisation du travail prévu, en précisant la part du financement destinée aux activités techniques par rapport aux frais administratifs.
- **Le suivi, l'évaluation et l'apprentissage** : expérience démontrée dans le suivi des initiatives et l'adaptation du travail en fonction des enseignements tirés et des données factuelles afin de mettre en œuvre des mesures correctives appropriées.

Conditions d'éligibilité

- Les agents partenaires individuels accrédités par le GPE peuvent soumettre leur manifestation d'intérêt.

Durée et date de démarrage

- Le calendrier initial du soutien apporté dépendra des examens de mi-parcours de chaque pays partenaire du GPE. Il est prévu que ce soutien commence en mars 2025

et s'étende sur une période d'un an, avec la possibilité d'une prolongation en fonction des besoins et sous réserve de la disponibilité des fonds.

- Veuillez soumettre votre manifestation d'intérêt par courriel à information@globalpartnership.org avec pour objet : « **Proposition relative à l'examen de mi-parcours** »